



VELONA, le Pôle des Arts Pluriels
19 rue Cochard Polenne
44000 Nantes
velona.pole.arts@free.fr

Protocole d'accord de partenariat document mis à jour le 8 mars 2023

• **Objet**

Ce protocole d'accord formalise les relations entre :

Velona, le pôle des arts pluriels, 19 rue Cochard Polenne, 44000 Nantes
Association type loi 1901, APE 9003A - SIRET 525 002 655 00021- Numéro de déclaration d'activité 52 44 06797 44

Et
Nom....., prénom..... ou raison sociale..... / adresse.....
APE - SIRET..... ;

• **Désignation de la mission**

Formateur /rice pour l'action de formation :

- Conception et animation de la formation
- Mise en place des procédures d'évaluation

Dates et horaires de la formation

..... jours

Nombre d'heures de formation heures de formation

Lieu de la formation

• **Honoraires**

La formatrice devra fournir un devis de sa prestation incluant les éventuels frais de déplacement et la totalité du coût pédagogique (de la conception à l'évaluation finale)

La charte d'engagement bilatéral au respect des exigences Qualiopi doit nous être retournée en même temps que le présent protocole.

Nous vous demanderons d'établir une feuille de présence qui devra être visée par chaque stagiaire matin et après-midi ainsi que des fiches d'évaluation de formation.

Vos rétributions vous seront versées sous forme d'honoraires après la présentation d'une facturation établie au nom l'association

En cas de manquement aux obligations, Velona se réserve le droit d'interrompre cet accord de partenariat à tout moment sans contrepartie financière (au-delà des prestations effectivement réalisées).

• **Responsabilité professionnelle**

Chaque partie agit sous sa seule et entière responsabilité pour tous les actes entrant dans le champ de sa mission qui lui a été assignée au titre du présent protocole.

- **Clause de révision du contrat**

Si au cours du délai de validité de ce contrat, il s'avère que les modalités d'intervention sont modifiées, les parties s'engagent alors à se réunir, avec diligence, pour convenir de nouvelles modalités de répartition des tâches et des honoraires.

- **Clause de non concurrence**

Le prestataire s'engage à ne faire aucune intervention auprès de l'organisme client pour son propre compte ou celui de son organisme sans l'accord de Velona pendant 1 année.

- **Clause de confidentialité**

Dans le cadre de chaque mission, l'intervenant s'engage à prendre toutes les précautions pour éviter que ne soient divulgués à un tiers, directement ou indirectement de son fait ou des personnes dont il est responsable des documents ou informations ou méthodologie dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la mission sans l'autorisation écrite des parties concernées qu'il s'agisse du client ou de Velona.

- **Cas de litige**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable le tribunal de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.

- **Obligation de vigilance**

Afin de satisfaire aux obligations légales relatives aux prestations de sous-traitance, nous devons nous assurer du respect de la réglementation en vigueur, et pour cela vous voudrez bien nous transmettre une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement datant de moins de 6 mois

- **Protection des données personnelles**

Le sous-traitant s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/ont l'objet de la sous-traitance
 - traiter les données conformément au règlement européen sur la protection des données
 - garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat
 - prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut
 - veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent contrat :
- s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité,
- reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel.

- **Propriété des documents**

Les supports pédagogiques sont la propriété des formateurs, (œuvres originales, démonstrations, documents textuels et visuels) mais le sous traitant doit accepter de transmettre une copie de ses supports pédagogiques.

Le présent protocole prend effet à compter de sa signature par les 2 parties.

Fait à Nantes, le 15 juillet 2021 en deux exemplaires

Pour le sous traitant
(Nom et qualité du signataire)

Pour Velona
(Nom et qualité du signataire)

Véronique Jans, présidente



VELONA, le Pôle des Arts Pluriels
19 rue Cochard Polenne
44000 Nantes
velona.pole.arts@free.fr

Charte d'engagement bilatéral au respect des exigences Qualiopi

document mis à jour le 8 mars 2023

Velona s'engage à :

- Fournir les trames et outils nécessaires à l'élaboration des objectifs, déroulé pédagogique, évaluations.
- Fournir les tableaux de questionnaire à chaud
- Élaborer les convocations et attestation de réalisation
- Être à l'écoute d'éventuelles questions ou besoins de la formatrice pendant la conception et le déroulement de la formation.
- Accompagner pour la restitution des documents preuves (supports pédagogiques, réalisations du stagiaire)
- Payer la formatrice

La formatrice s'engage à :

- Établir un programme objectif et son déroulé pédagogique associé.
- Élaborer une grille d'évaluation des compétences et connaissances au préalable (évaluation diagnostique) en lien avec les objectifs du programme
- Fournir une copie de ses supports et ressources pédagogiques (diaporama, textes supports, fiches techniques...) .
- Transmettre des éléments de preuves sur le travail réalisé par le stagiaire (photos de travaux, écrits, etc... à relier au programme)
- Évaluer les connaissances et acquis du stagiaire tout au long et à la fin de la formation
- Nous transmettre en fin de formation toutes les grilles d'évaluation ainsi que la feuille de présence signée de la formatrice et du stagiaire.
- Nous transmettre le questionnaire à chaud et l'enquête de satisfaction remplis par le stagiaire
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile + bail de location (s'il y a lieu) + certificat d'accessibilité (personnes handicapées)